



PLAN B : BRAGUE ANTIBES

PLAN D : LAVAL AMONT

PLAN C : GARBERO

PLAN G : MADE ET ST-MAYMES

PLAN E : LAVAL AVAL

PLAN F : LYS ET ST-HONORAT



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DES ALPES-MARITIMES

COMMUNE D'ANTIBES

Le commissaire-enquêteur

Clotilde CHEN
Clotilde CHEN

PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES NATURELS PRÉVISIBLES RELATIFS AUX INONDATIONS

DOSSIER D'ENQUÊTE PUBLIQUE

CARTE DE ZONAGE RÉGLEMENTAIRE
PLAN A : PLAN GÉNÉRAL 1/10 000

Légende

Zonage réglementaire

R0 : Emprise la plus grande entre une enveloppe de 8m de part et d'autre de l'axe du vallon ou une enveloppe de 3m de part et d'autre des berges

R1

R2

R3

B1

B2

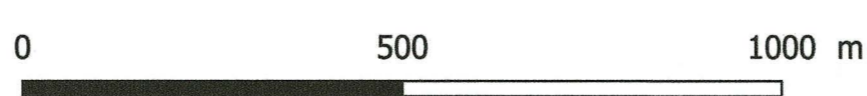
ESR

Cadastré

Cadastré DGFI 2019

Bâtiments - 2019

ALEAS		ENJEUX			
		ZPPU		Zones urbanisées	
		AZU	CU		
Aléa fort	R1	R1	R3		
	R2	B1	B2		
Aléa faible à modéré	R1				
	R2				



Fond de Plan : Cadastre DGFI 2019

PRESCRIPTION DU PPR : arrêté du 5 décembre 2017, prorogé le 23 septembre 2020

ENQUÊTE DU : 11 janvier 2021 AU : 12 février 2021

APPROBATION DU PPR :

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES
ET DE LA MER

